

Passeports et visas

Les citoyens canadiens ont besoin d'un passeport valide et d'un visa yougoslave. Bien qu'il soit préférable d'obtenir un visa avant de quitter le Canada, on peut en obtenir un aux bureaux de douane, y compris aux aéroports, en arrivant en Yougoslavie. Le visa est valable pour des séjours de trois mois. On peut obtenir plus de détails en s'adressant aux bureaux suivants :

Ambassade de la République socialiste fédérale de Yougoslavie

17, avenue Blackburn
Ottawa (Ontario)
K1N 8A2
Téléphone : (613) 233-6289

Bureau consulaire de la Yougoslavie

377, chemin Spadina
Toronto (Ontario)
M5P 2V7
Téléphone : (416) 481-7279

Bureau consulaire de la Yougoslavie

1237, rue Burrard
Vancouver (Colombie-Britannique)
Téléphone : (604) 685-8391.

Les certificats de vaccination ne sont pas toujours exigés, mais il est bon de les garder à la portée de la main.

Quand se rendre en Yougoslavie

Pour les voyages d'affaires, il vaut mieux éviter de s'y rendre en juillet et en août. À cette période de l'année, la plupart des entreprises fonctionnent avec un effectif très réduit.

Les effets personnels suivants des visiteurs sont exempts de droits, à condition qu'ils soient réexportés :

- bijoux personnels, 2 appareils photographiques et 5 rouleaux de pellicule, une caméra (16 mm) et deux rouleaux de film, une jumelle, une table tournante portative et une dizaine de disques, une radio portative, un magnétophone portatif, un téléviseur portatif (écran pouvant atteindre 48 cm), une machine à écrire portative, une calculatrice de poche, un ensemble d'équipement sportif;